



MAIRIE de NEUVIC



HAUTE-CORRÈZE



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le trois mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, le vingt-cinq avril, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie de Neuvic sous la présidence de Monsieur Jean STÖHR, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Nombre de Conseillers Municipaux absents représentés : 3

Nombre de Conseillers Municipaux absents : 2

PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs ALANORE André, BARTHES Pierre, DEBATTISTA Arlette, FAROUX Rémi, GAERTNER Bernard, JARRIGE Jean-François, LARTIGAUT Catherine, MAURY Marie-Christine, MIRANDE Marie-Laure, MURAT Juliette, PRADEL Danielle, ROY Henri, SENEJOUX Jacques, STÖHR Jean.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme BUREAU Laurence pouvoir à M. BARTHES Pierre

M. MAURIANGE Joël pouvoir à M. ALANORE André

Mme BOUTIERE Evelyne pouvoir à M. SENEJOUX Jacques



Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 MAI 2019

- communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine sur l'examen de la gestion de la ville durant les exercices 2014 et suivants

M. Jean STÖHR, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Après appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

1- Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie-Laure MIRANDE est désignée secrétaire de séance.

Approuvé à la majorité – contre : 1 voix

2- Ajout de projets de délibérations à l'ordre du jour

M. le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour l'inscription d'un nouveau projet de délibération à l'ordre du jour de la séance :

- une demande de subvention au titre CNDS Equipement 2019 pour la réhabilitation de la salle omnisport venant modifier une demande approuvée en 2017

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le dossier complémentaire est alors remis en séance.

3- Examen des points inscrits à l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du précédent conseil municipal (du 04 avril 2019) qui est ensuite débattu sur sa rédaction.

Approuvé à la majorité – contre : 4 voix

OPPOSITION AU TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET/OU ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 01 JANVIER 2020

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'en sus des compétences gérées par Haute-Corrèze Communauté à ce jour, le cadre réglementaire prévoit à différentes échéances le transfert obligatoire de nouvelles compétences aux EPCI (communautés de communes, agglomérations, métropoles), notamment le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

M. le Maire précise que compte tenu des difficultés de mise en œuvre, le législateur est venu assouplir en 2018 les modalités de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement collectifs au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté, reporté uniquement et non annulé, au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.



- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes que HCC ne souhaite pas récupérer à ce stade.

M. le Maire rappelle que HCC ne dispose pas des compétences eau potable et assainissement collectif gérées, suivant les communes, par des régies communales ou des syndicats –le syndicat du Riffaud par exemple à Neuvic. Il indique qu'il n'est donc pas souhaitable de transférer ces compétences dès 2020. Et qu'afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à HCC au 1^{er} janvier 2020, les communes membres de HCC doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report du transfert, au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Approuvé à la majorité – 4 abstentions

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

M. le Maire indique que lors du conseil communautaire du 7 mars dernier, les élus de Haute-Corrèze Communauté ont arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH). Il indique que les communes de HCC doivent se prononcer sur ce projet dans les deux mois qui suivent sa transmission par HCC ce qui justifie que nous abordions ce sujet ce soir.

M. le Maire explique aux élus qu'un PLH est un outil stratégique de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat, qui définit pour une période de 6 ans. Le travail de diagnostic réalisé a permis de définir quatre priorités pour la politique locale de l'habitat des six prochaines années (2019 à 2025) :

- Produire une offre en logements suffisante pour permettre le développement du territoire et répondre aux besoins actuels et futurs des habitants dans un contexte marqué par la diminution de la taille des ménages et par une tendance au vieillissement
- Faire de la lutte contre la vacance et de l'amélioration du parc existant, tous segments confondus (parc privé, social, communal), la priorité du Programme Local de l'Habitat intercommunal, particulièrement dans les centres-bourgs des communes les plus touchées par la vacance
- Créer les conditions pour maintenir et attirer les jeunes sur le territoire en favorisant leur accès au parc locatif et leur démarche de primo-accession
- Développer une ingénierie communautaire dédiée pour accompagner les particuliers dans leurs projets résidentiels et favoriser la mise en réseau des acteurs de l'habitat (investisseurs, promoteurs, bailleurs, agences immobilières, notaires), à travers la création d'un lieu ressources intercommunal.

M. le Maire précise que Haute-Corrèze Communauté a fixé les orientations suivantes :

- Organiser un développement de l'offre en logements qui respecte les grands équilibres du territoire,
- Améliorer la qualité du parc existant et favoriser le renouvellement urbain, par une action soutenue de lutte contre la vacance,
- Diversifier l'offre en logements afin de faciliter les parcours résidentiels de l'ensemble des habitants actuels et futurs du territoire.

Approuvé à l'unanimité



DESTINATION DES COUPES DE BOIS – EXERCICE 2019

M. le Maire explique que l'Office National des Forêts a fait part à la Commune de Neuvic des coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier pour l'exercice 2019. Il précise que les coupes prévues concernent les sections du Bourzeix et de Cheyssac-Bas (voir tableau ci-dessous), et indique que ce projet est conforme au plan de gestion des forêts sectionales de Neuvic qui a été approuvé par l'Arrêté préfectoral d'aménagement forestier de forêt sectionale de Neuvic n°14008 du 22 avril 2014.

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe
FORET SECTIONALE DE CHEYSSAC-BAS	1A	3,64	COUPE DANS PEUPEMENT IRREGULIER	AFFOUAGE DE BOIS FACONNE
FORET SECTIONALE DU BOURZEIX	3A	10,87	COUPE DANS PEUPEMENT IRREGULIER	VENTE
FORET SECTIONALE DU BOURZEIX	3B	1,37	COUPE D'ENSEMENCEMENT	VENTE

M. le Maire rappelle qu'il avait été convenu lors de la dernière réunion des membres de la section de Cheyssac-Bas en mairie que chaque coupe de l'ONF sur leur section serait destinée à de l'affouage de bois façonné pour ses membres. M. le Maire précise que M. SUDOUR Jean, représentant de cette section, a confirmé cette position lors des entretiens préparatoires au conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE EDF ET LA COMMUNE DE NEUVIC POUR ACQUERIR, PROMOUVOIR, GERER, COMMERCIALISER, EXPLOITER ET ASSURER LA MAINTENANCE D'UNE FLOTTE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que la dynamique de développement touristique de NEUVIC doit se poursuivre tout en restant dans une optique de développement durable s'inscrivant dans la logique de labellisation pavillon bleu renouvelée chaque année avec succès. Il précise qu'une réflexion a été conduite sur les opportunités offertes par les installations du camping municipal du lac et les attentes de sa clientèle touristique ou résidentielle concluant sur la nécessité de développer les déplacements notamment pour accéder aux activités et commerces du bourg de Neuvic.

Il indique que dans le cadre de ses installations hydroélectriques, EDF développe une politique de partenariat en soutien aux activités touristiques et environnementales conduites aux abords de ses installations, notamment l'accompagnement au déploiement d'offres de véhicules électriques.

M. le Maire présente un projet de convention avec EDF qui définit des engagements réciproques, via un financement EDF à hauteur de 10 000 Euros pour acquérir, promouvoir, gérer, commercialiser, exploiter et assurer la maintenance d'une flotte de 6 vélos à assistance électrique. En contrepartie de ce financement il précise qu'il incombera à la commune d'entretenir ces vélos et de reverser à EDF une part de nos bénéfices de location, et ce pour une durée de 3 ans.

Un débat est engagé autour des tarifications à prévoir de ces locations de vélos électriques et des conditions d'utilisations. Une révision à la baisse des tarifications est actée en séance et sera inscrite en annexe à la convention modifiée en ce sens.

Approuvé à la majorité – 4 abstentions

MODIFICATION DES TARIFS 2019

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal les tarifications municipales pour l'année 2019 ont été approuvées. Il précise qu'il est imposé par la loi que chaque prestation nouvelle susceptible d'être payée à une régie municipale fasse l'objet d'une nouvelle tarification à délibérer. Il indique que le travail de préparation de la saison estivale 2019, nécessite de proposer de nouveaux tarifs :

- pour le centre équestre municipal : la modification d'un tarif afin d'accueillir dans de meilleures conditions les groupes de cavaliers en période estivale
- pour le camping municipal : la création de nouvelles tarifications pour proposer de nouveaux services à sa clientèle à compter de la saison touristique 2019 (dont les vélos à assistance électrique débattus préalablement)

M. le Maire précise que la délibération initialement soumis aux élus sera naturellement modifiée pour tenir compte des débats et décisions consécutives à la précédente délibération sur le conventionnement avec Electricité de France.

A l'issue de ces débats, **les 4 élus du groupe Neuvic-Unis ne prennent pas part au vote**, ne souhaitant pas voter l'ensemble des tarifications en une seule fois.

Approuvé à l'unanimité

AFFECTATION D'UNE PRIME DE REFECTION DE FACADE

Monsieur le Maire indique que Mme et M. MASSIAS ont déposé le 17 avril 2019 une demande de prise en charge correspondant à des travaux de réfection de façade pour leur propriété du 2 boulevard de la Font Barrine d'un montant de 7 373,88 Euros TTC. Il précise que l'analyse des services municipaux a déterminé que cette demande remplit les conditions d'éligibilité à une prime de réfection de façade d'un montant de 737,38 Euros.

Approuvé à l'unanimité

COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE SUR L'EXAMEN DE LA GESTION DE LA VILLE DURANT LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS

Monsieur le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine a procédé au contrôle de la gestion de la commune de Neuvic pour les exercices 2014 et suivants. A l'issue de ce contrôle, Monsieur le Maire précise que la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine a transmis un rapport d'observations définitives à la commune de Neuvic qui doit être communiqué au Conseil Municipal et donner lieu à un débat.

Monsieur le Maire ouvre le débat en proposant d'écouter les précisions de M. RICHEL, Directeur Général des Services.

Les élus débattent ensuite des observations contenues dans ce rapport, notamment autour de la question des emprunts et du désendettement, des dotations de l'Etat et



Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 MAI 2019

du poids des structures de formation dans le tissu économique et social de la commune.

A l'issue de ces échanges, Monsieur le Maire clôt les débats.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue des débats autour du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine sur l'examen de la gestion de la ville durant les exercices 2014 et suivants a eu lieu.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE « CNDS EQUIPEMENT 2019 » POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORT DE NEUVIC

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été délibéré favorablement en 2017 une demande de financements pour le projet de réhabilitation de la salle omnisport de Neuvic au titre « CNDS – Centre National du Développement du Sport ». Celle-ci n'avait hélas pas pu aboutir favorablement à l'époque. Monsieur le Maire que l'avancement du projet et l'accompagnement des services de la sous-préfecture ont conduit à déposer une nouvelle demande la semaine passée pour respecter les délais imposés par la Région Nouvelle Aquitaine et pouvoir prétendre à des financements 2019. Il indique que le projet de délibération est ainsi le fruit d'un travail de réactualisation, notamment suite aux intempéries de l'année passée qui avaient conduit l'Etat à inscrire Neuvic dans la liste des communes reconnues en Etat de Catastrophe Naturelle. Monsieur le Maire précise que des réunions de présentation du projet aux associations concernées seront réalisées dans les tous prochains jours.

Monsieur la Maire détaille le plan de financement actualisé, qui outre les 90 000 Euros déjà garantis par le Conseil Départemental de La Corrèze, tient compte d'un financement potentiel à hauteur de 35% par le CNDS, à savoir près de 140 000 Euros.

Approuvé à l'unanimité

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, Monsieur le Maire lève la séance à 21H45.

La Secrétaire de séance,

Marie-Laure MIRANDE



Le Maire,

Jean STÖHR